

## Inscription

Après l'inscription, vous recevrez la facture et la liste des participants au plus tard **30 jours** avant le début du cours. Il s'agit en même temps de la confirmation définitive que le cours aura bien lieu. En cas d'annulation d'un cours (p. ex. nombre insuffisant de participants), nous vous en informons également au plus tard **4 semaines avant la date** du cours.

## Conditions préalables, niveau de connaissances

Les conditions préalables ou le niveau de connaissances dont vous devez disposer pour suivre les cours sont indiqués **dans la description** de chaque cours. Ce niveau est **défini par les enseignants** eux-mêmes.

## Prix des cours

Les prix indiqués pour les différentes offres s'adressent aux membres de notre association. Les **non-membres** et les membres d'autres associations se voient facturer un **supplément de 20%**.

## Conditions d'annulation

Nous facturons les frais administratifs occasionnés par les annulations comme suit :

- \* 29-15 jours calendaires avant le début du cours / 50% du montant de la facture
- \* 14-3 jours calendaires avant le début du cours / 75% du montant de la facture
- \* 0-3 jours civils avant le début du cours / 100% du montant de la facture.

En cas d'annulation moins de **3 jours** calendaires avant le début du cours ou en cas de non-présentation (sans raison impérative), nous ne pouvons pas accorder de remboursement financier. En cas d'annulation pour cause de maladie, nous ne prélevons pas de frais si un **certificat médical** est fourni.

Le nombre de participants aux différentes offres de cours est plus ou moins limité. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à une semaine avant le début du cours, dans la mesure où il reste de la place dans le cours. Si un cours est complet, les factures sont envoyées immédiatement. **L'inscription écrite est obligatoire.**

Si la demande pour un cours est massivement supérieure au nombre de places disponibles, des cours supplémentaires sur le même thème sont organisés dans la mesure du possible la même année ou l'année suivante. Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, nous nous réservons le droit d'annuler le cours. Dans un tel cas, les participants inscrits seront informés au plus tard 4 semaines avant le début du cours.

## Attestations de formation continue

Pour nos formations continues et postgraduées conformes au **RME** et à **l'ASCA**, une attestation de cours est exigée par les organismes d'enregistrement ; celle-ci est remise aux participants **à la fin de chaque cours**.

## Lunch-Check

Un bon personnalisé d'une valeur de **10 CHF par jour** pour le restaurant du centre de soins Süssbach est inclus. Celui-ci est remis par les assistants de cours lors du cours lui-même. Ce bon n'est valable **qu'avec la signature de l'assistant** de cours.

## Liste des participants/assistance au cours

Avec chaque facture de cours, vous recevez une liste de participants pour l'organisation éventuelle d'un covoiturage. Sur la liste des participants figurent **le nom, le prénom, le domicile** avec le **code postal** et une **adresse e-mail**.

En cas d'urgence, vous trouverez le **numéro de téléphone de l'assistant** de cours responsable. Nous vous prions instamment de n'utiliser ce numéro **qu'en cas d'urgence** concernant le cours.

Les assistants de cours soutiennent l'enseignant et les participants au cours dans **les questions d'organisation**. Ils ne sont pas responsables de la formation continue spécialisée. Une fois leur tâche principale d'organisation accomplie, les assistants de cours peuvent se joindre aux participants et participer activement au cours.

## A emporter

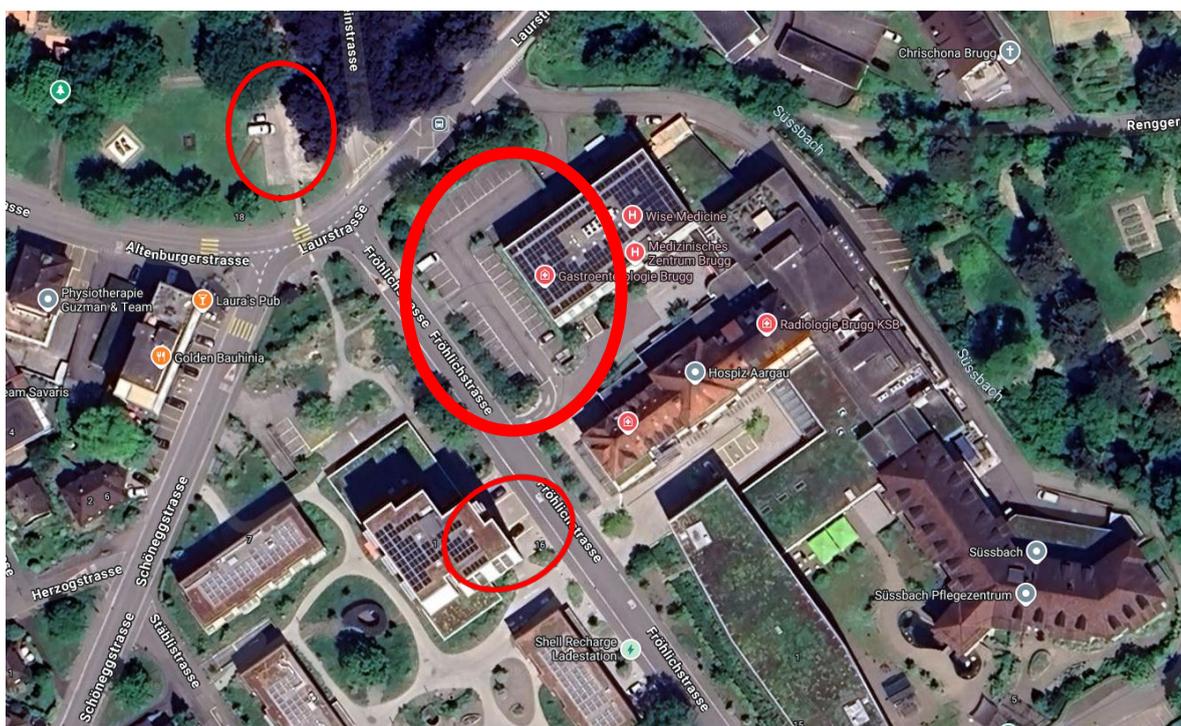
Vêtements:

- \* vêtements de travail propres et confortables
- \* pantoufles
- \* pas de vêtements de ville, pas de chaussures de ville

- \* 2 grands draps de couverture
- \* matériel d'écriture
- \* Crayon kajal (pour dessiner sur la peau)

## Parkings

Plusieurs places de parking sont disponibles. Les frais de parking sont à la charge des participants aux cours :



## Handicapés visuels

Un éventuel accompagnateur pour les personnes malvoyantes doit être organisé par le participant lui-même et annoncé au secrétariat. Si des dispositions spéciales doivent être prises lors du cours, nous vous prions dans tous les cas de **prendre contact** au préalable avec le secrétariat.